

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1976)
Heft: 346

Artikel: La main gauche et la main droite
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1023534>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Il s'agirait de développer aussi par exemple le recyclage de certaines matières; selon Paul Dubach, de l'« Association suisse pour la construction du futur » on pourrait réutiliser au moins 40 % de l'aluminium (aujourd'hui 15 %), 60 % du papier (aujourd'hui 35 %), 95 % des automobiles envoyées à la démolition (90 %) ainsi que 40 % du verre (15 %). La sur-technicisation dans certains secteurs, ainsi que la sur-automatisation seraient remises en cause : à première vue, cela n'irait pas sans des coûts de production légèrement supérieurs pendant quelque temps, ni sans une diminution des revenus réels; mais pourquoi y renoncer sans même examiner soigneusement des projets concrets lorsque l'on voit la charge de l'entretien des chômeurs augmenter de semaine en semaine ?

Constitution fédérale : un débat est ouvert

Le rapport de la commission Wahlen avait déçu : cinq ans de travail et de consultations pour aboutir à une quasi-apologie de nos institutions ; les neuf Sages désignés par le Conseil fédéral étaient trop orientés « a priori » vers le « statu quo », trop raisonnables.

La nouvelle commission d'experts qui a pris la relève du groupe Wahlen est allée plus loin. Certes, les trois projets qu'elle a livrés mardi dernier à l'opinion publique, et qui devraient former ensemble la nouvelle Constitution, ne sont pas révolutionnaires. On ne bouleverse pas la réalité politique d'un pays avec un texte juridique, et une nouvelle charte, en général, ne vient que consacrer un changement dans les faits.

Les textes, qui sont maintenant mis en discussion, vont provoquer une levée de boucliers : les conservateurs crieront au sacrilège, les progressistes piafferont d'impatience. Or pour mettre en vigueur une nouvelle Constitution, il faut deux majorités, celle du peuple et celle des cantons.

Nous sommes donc sans illusions : la Suisse n'est pas prête, à court terme, à refaire 1848 ou 1874. Mais pourtant le travail livré par les « experts », après un an et demi de débats, n'est pas inutile ; il offre un cadre de réflexion pour toute une série de problèmes, urgents et moins urgents, qui se posent dès maintenant.

Un réservoir d'idées

Et si ce cadre, en bloc, n'a aucune chance de passer la rampe, il constitue un réservoir d'idées, qu'on peut approuver ou contester, mais dont il faudra bien débattre tôt ou tard.

Les projet des quarante-six présente encore un avantage ; celui de mettre à jour les liaisons étroites qui existent entre les différents éléments d'un système politique. Il y a trop longtemps qu'en Suisse nous débattons des problèmes isolément, comme si chacun pour soi ils avaient une solution idéale.

Ainsi de la fonction du parlement ; depuis bientôt dix ans, on parle de renforcer le Législatif. Comment cela est-il possible dans une démocratie référendaire où les demandes peuvent s'exprimer directement sans passer par le canal des parlementaires, où ces mêmes parlementaires peuvent être désavoués à tout moment par la « vox populi » ? La solution de la sous-commission ad hoc est claire, c'est celle des technocrates : canaliser la participation populaire pour mieux asseoir les pouvoirs constitués. On peut refuser ce choix — DP reviendra dans ses prochains numéros sur les principales propositions du projet — mais il est difficile d'écarter l'alternative.

Même problématique à propos de la répartition des compétences entre Confédération et cantons. Depuis 1848, nous vivons sur un modèle négatif à l'égard de l'Etat central ; résultat à la fois d'un fédéralisme défensif et d'un libéralisme suranné, notre pensée voit, dans toute compétence accrue de Berne, une violation de la souveraineté cantonale. Or la Confédération ne s'est chargée de tâches qu'en dernière extrémité, à cause de l'inaction des cantons, ou devant l'impossibilité où

ceux-ci se sont trouvés de répondre favorablement aux demandes de leurs ressortissants. Le projet de la commission, à ce titre, met l'accent sur la collaboration et les tâches conjointes. Il est temps que le centre et la périphérie mettent en commun leurs ressources pour apporter les réponses adéquates plutôt que de s'épuiser dans de longues campagnes visant à modifier tel ou tel point de la Constitution... avec souvent, comme seul résultat tangible, la paralysie des deux parties !

Positif enfin le fait que le projet soit publié à ce stade déjà. Il ne manquera pas d'occasions et de démarches de compromis d'où il sortira affadi et tronqué : la commission d'experts s'en chargera elle-même en premier lieu, elle qui, dans les six prochains mois, doit adopter ces trois textes en séance plénière... puis les organisations professionnelles et les partis — le patronat a depuis longtemps jugé très négativement l'idée d'une révision de la Constitution — qui seront entendus dans la deuxième moitié de l'année ; le Conseil fédéral enfin, qui devra trouver une majorité au parlement.

La main gauche et la main droite

Les Fabriques de tabac réunies SA ont donc créé une fondation pour la protection de la nature. Le but de cette nouvelle institution : « Soutenir les projets touchant à la protection de la nature en Suisse ». Cette fondation portera le nom d'une des marques de cigarettes vendues par la dite société.

Voilà qui s'appelle être en avance sur l'événement, en l'occurrence la votation fédérale sur la publicité pour le tabac et l'alcool.

Le communiqué ajoute : « Les Fabriques de tabac réunies SA se sont engagées à verser annuellement une somme de 300 000 francs à la fondation ; dès 1979, cette somme pourra être augmentée »... si les Suisses fument davantage, naturellement !